

ACTE CONFIRMATIF DE CONSTITUTION
D'UNE SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE (SASU)

Entre les soussignés :

Charvin Gabriel, demeurant au **94 Chemin des Courtilières, 04300 Pierrerue, France**
ci-après dénommé *l'Associé unique*.

PRÉAMBULE

L'Associé unique déclare avoir constitué, en date du **17 novembre 2025**, une société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) dénommée :

3AD PUBLISHING,

au capital social de **1 000€**,

dont le siège social est fixé au **94 Chemin des Courtilières, 04300 Pierrerue, France**.

Le présent acte a pour objet de **confirmer formellement la constitution de la société**, ainsi que l'ensemble des éléments constitutifs déposés lors de sa création.

ARTICLE 1. CONFIRMATION DE LA CONSTITUTION

L'Associé unique confirme sa volonté claire et définitive de constituer la société **3AD PUBLISHING**, conformément aux statuts par lui signés en date du **17 novembre 2025**, sans aucune modification.

ARTICLE 2. CONFIRMATION DES APPORTS

L'Associé unique confirme :

- L'exactitude des apports en numéraire réalisés,
- La mise à disposition effective de ces apports à la société,
- Que le capital social de **1 000€** a été intégralement souscrit et libéré conformément à la loi.

ARTICLE 3. CONFIRMATION DU SIÈGE SOCIAL

L'Associé unique confirme que le siège social est établi à :

94 Chemin des Courtilières, 04300 Pierrerue, France et que la société dispose pleinement du droit d'occuper ces locaux.

ARTICLE 4. CONFIRMATION DE LA NOMINATION DU PRÉSIDENT

L'Associé unique confirme s'être nommé lui-même Président de la société :

Charvin Gabriel, en qualité de **Président**, pour une durée **indéterminée** selon les statuts.

ARTICLE 5. CONFIRMATION DU DÉPÔT DES FONDS

L'Associé unique confirme que les fonds correspondant au capital social ont été déposés le :
27 novembre 2025, auprès de **Crédit Agricole de paris Île de France** sur un compte ouvert au nom de la société en formation.

ARTICLE 6. CONFIRMATION DES STATUTS

L'Associé unique confirme l'intégralité des statuts signés, qui demeurent sans modification et pleinement valides.

Fait à **Paris**, le **2 décembre 2025**.

En un exemplaire original.

Signature de l'Associé unique / Président :

